



Formation de Spécialiste en sécurité au travail et protection de la santé

Plan d'études 2024-2025

02.05.2024

Utilisation :

Le présent document permet aux participants au cours de Spécialiste STPS de visualiser leur plan de formation pour 2024-2025. Il présente les séminaires composant les modules de la formation, leur durée, leurs objectifs et les dates prévues en 2024-2025.

L'organisateur est à disposition pour toute question (coordonnées en pied de page).

Avertissement :

Les dates de cours, les titres des cours et les objectifs sont indiquées sous réserve de modifications.

Présence :

Tous les cours du module sont obligatoires. Une tolérance de 20% d'absence peut être admise sur justification. Une attestation de présence est remise après chacune des formations qui compose les modules.

MI : Module d'introduction (3h cours)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Introduction au cursus de spécialiste de la sécurité et à la protection de la santé	27.08.2024	13:30-16:30

MP1 : Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé (42h cours)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Les métiers en santé et sécurité au travail et les partenaires associatifs	29.08.2024	08:15-12:15
Structure d'entreprises et méthodes de travail	29.08.2024	13:30-17:30
Aspects juridiques de la santé et de la sécurité au travail	03.09.2024	13:30-17:30
Maternité et jeunes travailleurs	10.09.2024	13:30-17:30
Les interlocuteurs officiels et les partenaires sociaux	12.09.2024	08:15-12:15
La responsabilité en santé et sécurité au travail	12.09.2024	13:30-17:30
Approfondissement des bases légales de la sécurité au travail et de la protection de la santé	19.09.2024	08:15-12 :15
Gérer des situations critiques	19.09.2024	13:30-17:30
Introduction à la gestion de projet	26.09.2024	08:15-12:15
Ateliers Module 1	26.09.2024	13:30-17:30
STPS-Examen MP1 (2h)	30.09- 04.10.2024	

MP2 : Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé (102 heures)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail	08.10.2024	13:30-17:30
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques-Bases (STPS)	10.10.2024	13:30-17:30
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques (Approfondissement)	17.10.2024	13:30-17:30
Contraintes physiques particulières-Bruit, ultrason et pression atmosphérique	31.10.2024	08:15-12:15
Substances biologiques	31.10.2024	13:30-17:30
Substances nocives - base	05.11.2024	13:30-17:30
Dangers thermiques et Substances inflammables et explosives	07.11.2024	08:15-12:15
Dangers de chutes	12.11.2024	13:30-17:30
Dangers mécaniques-partie 1	14.11.2024	08:15-12:15
Dangers mécaniques-partie 2	14.11.2024	13:30-17:30
Contraintes psychiques	19.11.2024	13:30-17:30
Actions inattendues et défaillance de l'alimentation en énergie	21.11.2024	08:15-12:15
Contraintes liées à l'environnement de travail	21.11.2024	13:30-17:30
Contraintes physiques particulières-Rayonnements	28.11.2024	08:15-12:15
Organisation du travail : Télétravail, co-working et travail à domicile	28.11.2024	13:30-17:30
Organisation du travail: Bases légales pour l'aménagement du temps de travail	07.01.2025	13:30-17:30
Dangers électriques	09.01.2025	08:15-12:15
Contraintes exercées sur l'appareil locomoteur	14.01.2025	13:30-17:30
Organisation en cas d'urgence-Secours	16.01.2025	08:15-12:15
Organisation en cas d'urgence-Incendie	16.01.2025	13:30-17:30
Comment gérer les accidents du travail pour les prévenir ?	21.01.2025	13:30-17:30
La gestion des sinistres par la méthode statistiques	23.01.2025	08:15-12:15
La gestion des sinistres par la méthode de l'arbre des causes et d'autres moyens d'enquêtes	23.01.2025	13:30-17:30
Ateliers Module 2-Partie 1	31.01.2025	08:15-12:15
Ateliers Module 2-Partie 2	31.01.2025	13:30-17:30
STPS-Examen MP2 (2h)	10-14.02.2025	

MP3 : Organiser les formations et la prévention (25 heures)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Participation des travailleurs	18.02.2025	13:30-17:30
Mise en place de formations en santé et sécurité au travail	20.02.2025	08:15-12:15
Documentation et recherche documentaire	20.02.2025	13:30-17:30
Campagne de prévention	04.03.2025	13:30-17:30
Instruction et autres moyens d'information	06.03.2025	08:15-12:15
Ateliers Module 3	11.03.2025	13:30-17:30
STPS-Examen MP3 (1h)	17-28.03.2025	

MA1 : Agir en tant que préposé à la sécurité et à la protection de la santé (34 heures)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Intégrer la STPS dans les processus d'entreprise	01.04.2025	13:30-17:30
Réception des équipements	03.04.2025	08:15-12:15
Procédures relatives aux autorités et organisation d'exécution	03.04.2025	13:30-17:30
Gestion des entreprises tierces	08.04.2025	13:30-17:30
Effectuer des audits	10.04.2025	08:15-12:15
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures-partie 1	14.04.2025	08:15-12:15
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures-partie 2	14.04.2025	13:30-17:30
Aménagement de postes	17.04.2025	08:15-12:15
STPS-Examen MA1 (2h)	05-09.05.2025	

MO : Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique (22h)

Choisir une seule spécialisation : Construction OU Industrie OU Services

Spécialisation Construction-20h	13, 20 et 27 mai 2025 13:30-17:30 3 et 10 juin 2024 13:30-17:30
Spécialisation Industrie-20h	15, 22 et 28 mai 2025 8:15-12:15 5 et 12 juin 2025 8:15-12:15
Spécialisation Service-20h	15, 22 et 28 mai 2025 13:30-17:30 5 et 12 juin 2025 13:30-17:30
Examen de module (2h)	23.06.2025-04.07.2025

MPE : Module préparatoire aux examens (32 heures)

Préparation aux examens écrits -16h	18+22 août 2025 8:15-17:30
Préparation aux incidents critiques-8h	25 août 2025 8:15-17:30
Préparation à la présentation orale-8h	29 août 2025 8:15-17:30

Séance de clôture et remise des diplômes

Intitulé	Objectifs	Date 2026
Bilan du cursus et discussion	<ul style="list-style-type: none">- Pouvoir faire part de son avis sur l'organisation et le déroulement de la formation.- Retour sur le déroulement des examens et des résultats- Discuter de la possibilité de transfert, dans son activité professionnelle, des connaissances acquises.	Dates à déterminer.